

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JUIL/077	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - EXERCICE 2019
Date du conseil municipal 16/07/2020	
Date de la convocation 10/07/2020	
Date de l'affichage 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX (arrivée à 19h34).

Madame OUSSET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/057 en date du 15 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget annexe du centre aquatique pour l'exercice 2019,

VU la délibération n°2020/JUIL/076 de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe du centre aquatique pour l'année 2019,

VU l'ordonnance n°2020-300 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, avec 28 voix Pour et 1 voix Contre (A. DUROX),

ARTICLE 1 :

PREND acte des résultats de l'exercice 2019 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 361 631,02 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 300 735,41 €
Résultat antérieur (C) : 19 297,61 €
Résultat 2019 (D=A-B+C) : 80 193,22 €

Section d'investissement :

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 13 984,81 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 39 284,03 €
Résultat antérieur (C) : - 13 984,81 €
Résultat 2019 (E=A-B+C) : -39 284,03 €

Restes à réaliser 2019

En recettes (A) : 0 €
En dépenses (B) : 0 €
Solde des restes à réaliser (F=A-B) : 0 €

ARTICLE 2 :

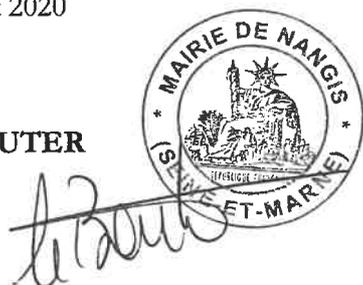
DECIDE d'approuver le compte administratif 2019 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200731-2020-JUIL-077-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020